

C'est une question extrêmement importante. Généralement, le choix d'un tel organisme ne faisait pas l'objet d'un appel d'offres. Le choix d'un nouvel organisme visait à économiser l'argent des contribuables canadiens. Mon ministère a négocié un nouveau contrat qui nous fait épargner quelque \$18,000 par mois. Je pourrais rappeler au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) que l'Agence avait été instaurée par le gouvernement conservateur précédent pour épargner de l'argent. Depuis 1981, il a épargné 3.6 millions au gouvernement du Canada.

Je voudrais aborder quelques autres questions pour souligner l'importance de cette motion. Je voudrais me reporter au rapport annuel du ministère des Approvisionnement et Services que le député connaît par cœur, j'en suis certain. Dans le domaine des achats, au cours de l'exercice 1983-1984, le ministère des Approvisionnement et Services a passé quelque 350,232 marchés pour une valeur globale de \$10.563 milliards. C'est le montant le plus élevé depuis que ce ministère conclut des contrats de fourniture.

La deuxième partie de la motion propose que le comité permanent des prévisions budgétaires en général soit autorisé à examiner tous les aspects des marchés de l'État dont ceux concernant la publicité pour les services rendus par l'État. Comme je viens de le dire, l'an dernier, le ministère des Approvisionnement et Services a conclu plus de 350,000 marchés. Si le comité avait passé en revue tous ces marchés il aurait dû siéger pendant les 170 jours de séance de la Chambre et repasser quelque 2,000 contrats par jour, sans compter les marchés conclus par le ministère des Travaux publics et les autres ministères du gouvernement. Ou encore, si le député est prêt à siéger tous les jours de la semaine, le comité aurait dû examiner un millier de contrats par jour, chaque jour de l'année. Ce n'est sans doute pas ce que le député avait en tête lorsqu'il a rédigé la motion; autrement, c'est qu'il n'a pas réfléchi avant de la rédiger.

Nous pourrions examiner le secteur de la production. Je suis fier de ce service. La production d'imprimerie offre un service centralisé de copie, de duplicata et d'impression au Parlement et aux ministères fédéraux. L'atelier principal se trouve à Hull, au Québec, et il répond aux besoins d'imprimerie du Parlement et des ministères qui, en raison de leur caractère confidentiel et urgent, doivent être imprimés sur place. Un réseau de 48 succursales fonctionne dans toute la région de la Capitale nationale et offre un service sur place aux ministères fédéraux en répondant à leurs besoins à court terme. La fabrication totale, ou le volume total de documents imprimés par les services mêmes du gouvernement a représenté 66 millions de dollars en 1983-1984. Le député veut-il que ce comité examine le moindre contrat d'imprimerie qui est envoyé à ces 48 succursales dans la région d'Ottawa?

Et la Direction des services de gestion de la publicité? Le député en a certainement entendu parler. Cette direction passe des contrats pour le compte des ministères fédéraux avec des agences de publicité et notamment avec l'Agence centrale de publicité. La direction passe également des contrats pour l'achat d'espaces et de temps d'antenne dans les organes d'information, par l'entremise de l'Agence. Durant l'année

Nominations et marchés de l'État

financière 1983-1984, 483 contrats représentant au total 66.9 millions de dollars ont été accordés pour le compte des ministères clients. Je signale également qu'en profitant des rabais pour paiement rapide offerts par les organes d'information fournisseurs, on a pu économiser \$322,417 pour le compte des ministères clients. Si ces 483 contrats avaient dû rester de côté en attendant d'être examinés par un comité, nous n'aurions pas pu économiser cette somme grâce aux dispositions pour paiement rapide, car les contrats n'auraient pas encore été approuvés.

La liste est longue. Le rapport annuel en est plein d'exemples. Je pourrais parler de la Direction des produits de consommation et de la gestion des transports. Elle est responsable de l'achat de produits alimentaires et pharmaceutiques, de vêtements et de textiles, des déplacements du personnel, du déménagement des effets personnels et du transport des marchandises. Cette direction a acheté pour 310 millions de dollars de produits et services en 1983-1984. Parmi ces produits, mentionnons des uniformes, des vêtements de protection, des tentes, des bâches, des drapeaux, des livres, des boutons et des sacs de courrier. Elle a également acheté des conserves alimentaires, des paquets-ration, du blé, de l'huile comestible, des haricots et du maïs pour les programmes d'aide internationale, ainsi que de l'équipement hospitalier pour les gouvernements fédéral et provinciaux. La direction a également acheté des médicaments, des infirmeries et d'autres installations médicales.

Je pourrais citer encore bien d'autres exemples qui prouveraient qu'il est inutile de soumettre à l'examen du comité permanent des prévisions budgétaires en général tous les contrats passés par le gouvernement du Canada. Je pourrais parler de la Direction générale des systèmes maritimes, électroniques et industriels, de ses achats et des contrats qu'elle passe.

M. Boudria: Et le favoritisme?

M. Bradley: Je pourrais parler du favoritisme et je le ferai. La motion du député parle entre autres des nominations. Il sait que je suis secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnement et Services et que je me préoccupe des accusations et des remarques qu'il a faites au sujet de notre ministère. Je n'ai pas l'intention de l'écouter sans rien faire. Le ministère compte quelque 10,000 employés qui examinent tous les contrats gouvernementaux. Comment peut-il proposer que ce travail soit accompli par un comité permanent de la Chambre des communes qui devrait examiner quelque 2,000 contrats par jour?

M. Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Les libéraux l'ont fait avec une seule personne.

M. Bradley: C'est tout à fait vrai. Comme mon honorable collègue vient de le dire, le dernier gouvernement libéral y est parvenu avec une seule personne. Nous ne sommes pas disposés à le faire.

Le député a porté des accusations contre le premier ministre (M. Mulroney). Il suffit de se reporter au hansard du 5 février 1985, date à laquelle le député de Glengarry-Prescott-Russell a soulevé une question dans laquelle il disait ce qui suit: